

AVIS PUBLIC

Est par la présente donné par le soussigné, directeur général et secrétairetrésorier de la municipalité régionale de comté (MRC) des Basques que lors de la séance ordinaire du Conseil de la MRC des Basques qui s'est tenue le 25 avril 2018, a été adopté le règlement no 255 ayant pour titre « Règlement sur le traitement des élus de la MRC des Basques ». Le règlement entre en vigueur selon la Loi.

Copie dudit règlement peut être consultée au bureau du soussigné, au 400-2 rue Jean-Rioux à Trois-Pistoles.

Donné à Trois-Pistoles ce 1^{er} jour du mois de mai 2018.

Claude Dahl, Directeur général et secrétaire-trésorier MRC des Basques